



Groupe de travail en visio-conférence A&I et Conseil régional du 28 septembre 2020

Etaient présents :

- Pour le conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Jean-Louis Nembrini, Vice-président, Philippe Mittet, Directeur général adjoint Pôle Education, Thierry Cagnon, Directeur de l'Education, Maryvonne de la Taille, Directrice adjointe de l'Education, Simon Magnan, Christelle Bluge, Christine Bouchet
- Pour A&I : Astrid Berny (Poitiers), Carine Fernandes (Poitiers), Eric Pailloux (Limoges), Frédéric Larroque (Bordeaux), Sophie Biasutti (Bordeaux), Sandrine Brana (Bordeaux)

La réunion débute par un discours de M. Nembrini sur les conséquences du confinement et le souhait de la région de favoriser la reprise dans les établissements, l'éducation étant à la base de l'ascenseur social. Le Conseil régional est en lien avec le 1^{er} ministre et le ministre de l'Education nationale.

Il rappelle la fourniture aux EPLE de 2 fois 2000 masques en mai destinés aux agents mais aussi aux enseignants et aux élèves ainsi que des visières. A la rentrée, le conseil régional a fourni des masques lavables pour les élèves dont les familles sont confrontées à des difficultés financières. Ce dernier choix est laissé à l'appréciation des équipes de direction.

A&I précise que les agents de la collectivité sont confrontés à une lourde charge mentale, chargés d'appliquer un protocole sanitaire national lourd sans personnel supplémentaire ; des mesures ne sont pas appliquées et ils se sentent responsables vis-à-vis des personnels des EPLE. M. Nembrini en convient. A&I ne demande pas l'embauche de personnels supplémentaires mais que le conseil régional soit conscient de cette situation et le fasse remonter au ministère.

- Manuels scolaires :

Le Conseil régional a fait un choix volontaire : protéger les librairies indépendantes, universaliser à tous les élèves sans distinction de moyens, soutenir les associations de parents d'élèves.

Quid des manuels de terminale qui vont être plus difficiles à récupérer notamment en l'absence de caution : réflexion du service juridique du Conseil régional et du service des finances en cours ; un groupe de travail va être mis en place.

A&I demande qui remplace les fédérations de parents d'élèves absentes de certains établissements : cas précis du lycée de Saint Vincent de Tyrosse ; 3 semaines en juin puis 15 jours à la rentrée avec le travail conjoint du service d'intendance, des enseignants, de la vie scolaire et des documentalistes.

M. Nembrini répond que cette gestion des manuels doit en effet se faire avec la participation volontaire de toutes les équipes de l'établissement. Il est cependant bien conscient de la charge de travail et des moyens en personnels limités en EPLE.

100 à 110 lycées sont couverts par une association de parents d'élèves, certains établissements, notamment sur l'académie de Limoges, ont souhaité le gérer eux-mêmes.

A&I précise que certaines fédérations se sont désengagées car elles pouvaient, auparavant, salarier un personnel et des étudiants. M. Nembrini répond que si le conseil régional avait dû rémunérer les fédérations cela aurait donné lieu à un marché public et les petites librairies auraient été évincées par des géants du livre du style Amazon. La quasi totalité des librairies indépendantes de la Grande Région travaillent avec le conseil régional.

A&I rappelle que si cette question des manuels scolaires avait été étudiée avec les gestionnaires d'établissements, les nombreux écueils rencontrés auraient été signalés. Les gestionnaires connaissent également la pédagogie car au plus près du terrain. Une réflexion sur l'achat de tablettes et le développement des manuels numériques est proposée.

La région répond que pour cela il faut plusieurs critères : une compétence des équipes pédagogiques, un équipement en infrastructures et en débit, une compétence des élèves. De plus, lors du confinement, et en l'absence de réseau, les manuels étaient les seuls supports. Dans tous les cas, la question va se poser lors des états généraux du numérique en novembre.

Au final, aucune réponse de la Région concernant cette charge de travail supplémentaire qui incombe aux EPLE, déception quant à l'indifférence manifeste.

- **Aide aux familles :**

Création d'un fonds de solidarité familles traité par les EPLE comme le fonds social ; aide exceptionnelle à utiliser avant le 31 décembre 2020. Le Conseil régional laisse aux EPLE le choix des familles à aider, les familles ciblées étant celle ayant subi une perte de revenu du fait du confinement. Les élèves sont ceux du secondaire mais aussi du supérieur, BTS et classes préparatoires.

A&I demande à ce qu'une publicité soit faite auprès des familles car les familles demandent des aides tardivement et après de multiples relances.

A la demande d'A&I, le rendu de gestion sera simplifié ;

- **Tarifification sociale :**

Les tarifs restent inchangés pour 2021 ; expérimentation dans certains établissements volontaires (Charente, Creuse, Lot et Garonne et deux Sèvres).

La plupart des EPLE sont équipés de matériel d'accès ; appel d'offre en cours pour la création d'un portail dédié aux familles et à l'EPLE. L'équilibre financier du SRH sera pris en compte.

Un groupe de travail va reprendre sur le sujet.

A&I demande si les travaux du groupe de travail vont reprendre au même niveau que le précédent qui avait été quitté par A&I au regard des désaccords avec les décisions de la Région. M. Cagnon précise que oui.

A&I sera vigilant car de nombreuses questions restaient en suspend, questions non négligeables. Il est dans tous les cas hors de question de rajouter encore une mission supplémentaire aux personnels d'intendance.

Relations avec le service des Ressources humaines :

A&I précise que ce service est quasi impossible à contacter, que son organisation est très lourde et le service des remplacements débordé. Chaque EPLE est obligé de mettre en place des stratégies d'évitement (appel à des élus, à d'autres personnels dont on a le numéro de portable).

La région a bien conscience de la situation et notamment de la multiplicité des interlocuteurs. Embauche d'un personnel pour étudier l'amélioration des relations EPLE Collectivité.

Frais liés au protocole sanitaire et mode de calcul de la DGF :

A&I rappelle qu'un montant très lourd de dépenses liées à l'application du protocole sanitaire pèse sur le service ALO. Ce service va être, de plus, amputée d'une forte partie de ses recettes en raison de la diminution du reversement du service SRH (fermeture de la demi-pension pendant trois mois et baisse des effectifs en juin).

A&I demande un moratoire sur l'écrêtement ou la retenue de 5 % de la DGF dans l'attente des remontées des comptes-financiers 2020. Refus de la Région qui explique qu'un fond complémentaire a été créé pour aider les établissements en difficulté.

A&I fait remarquer que les dépassements de crédits et de recettes du service ALO vont être compensés par des prélèvements sur les fonds de réserve des établissements. Ces fonds de réserve permettent l'autonomie des établissements et ils ne seront pas ré-abondés par le fond complémentaire.

- Constitution groupes de travail :

Un GT sur la tarification sociale et un GT sur l'évolution des critères de la DGF et sur le fonds d'aide aux familles.

M. Nembrini remercie les participants à la visio-conférence ainsi que les personnels d'EPLE.

A&I remercie les personnels des services du Conseil régional, professionnels et à l'écoute.